

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 10 juillet 2023 à 19h00 au lieu extraordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire-suppléant : M. Stéphane Beauregard
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. François Légaré
M. François Gastonguay
M. Éric Beauregard

Étaient absents : M. Stéphane Beauchemin, maire
M. Stéphane Martin

Mme Peggy Gélinas, adjointe administrative est également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu l'avis de convocation conformément à la loi.

106-07-2023

1. **Nomination d'une secrétaire d'assemblée**

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers que Mme Peggy Gélinas soit nommée
secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

Adoptée

107-07-2023

2. **Embauche de M. François Raymond à titre de journalier à la voirie**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un journalier à la
voirie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard
Appuyé par M. François Gastonguay
Et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de
M. François Raymond à titre de journalier à la voirie selon les conditions de
travail entendues. Que sa date d'entrée en fonction sera le 31 juillet 2023.

Adoptée

108-07-2023

3. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. Éric Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 25.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Peggy Gélinas
Secrétaire d'assemblée

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

